

**délibération :
DE_2026_6_12**

Nombre de conseillers en
exercice : 15

Présents : 14

Volants : 15

**Objet : Délibération ouvrant
5 postes contractuels
d'adjoint administratif à
temps complet pour le
recensement de la
population 2027**

L'an deux mille vingt six, le jeudi 27 août à 20 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil municipal, Bibliothèque de Venasque 8 impasse du Couchant à VENASQUE, sous la présidence de Madame PLANCHER Dominique, Le Maire.

Date de convocation du : 14 Août 2026

Présents : Madame PLANCHER Dominique, Monsieur de CABISSE Thierry, Madame BRES Sylvie, Monsieur RUEL Bruno, Madame LEROY Cécile, Monsieur CARON de FROMENTEL Bruno, Madame PLANCHOT Catherine, Monsieur PASDELOU Philippe, Madame RICARD Catherine, Madame BRUYERE Cécile, Monsieur DUMONT Guillaume, Madame BARBASTE Elodie, Monsieur MONTELEONE François, Madame PASCAL Jeanne-Marie

Pouvoirs :

Monsieur PREVOST Charles a donné pouvoir à Monsieur de CABISSE Thierry

Absent(s) : Monsieur PREVOST Charles

Secrétaire de Séance : Madame Cécile LEROY

Rapporteur : Catherine Ricard

L'enquête annuelle de recensement 2027 aura lieu pour la commune du 21 janvier 2027 au 20 février 2027. Ce recensement est très important pour notre commune. De sa qualité dépendent le calcul de la population de référence mise à jour et diffusée chaque année en décembre et prise en compte pour déterminer la participation de l'Etat à notre budget, ainsi que les résultats statistiques concernant les caractéristiques des habitants et des logements : âge, diplômes, nombre de pièces de l'habitation....

Le territoire de la commune est divisé en « district ». Chaque district est sous la responsabilité d'un agent recenseur qui doit effectuer du porte à porte pour n'oublier personne.

Je vous rappelle que l'article L. 332-23 1° du Code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Je vous informe qu'il est nécessaire de prévoir le recensement de la population. Cette tâche ne peut être réalisée par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison du recensement à effectuer, je propose au Conseil municipal de créer, à compter du 04 janvier 2027, cinq (05) emplois non permanents sur le grade d'adjoint administratif dont la durée hebdomadaire de service est de 35 heures et d'autoriser Madame la Maire à recruter cinq (05) agents contractuels pour la période du 04 janvier 2027 au 28 février 2027 suite à un accroissement temporaire d'activité de recensement.

Les futurs agents recevront une formation, devront effectuer un repérage sur le terrain pour cela il est nécessaire d'avoir une bonne connaissance de la commune, devront être disponibles en heures décalées pour se rendre chez les particuliers : cela nécessite une souplesse dans l'organisation du temps de travail (soirée, week-end,...), devront savoir écrire et parler correctement le français, être courtois, avoir une bonne présentation, être discrets, être autonomes, méthodiques et assidus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

DE CREER cinq emplois non permanents relevant du grade d'adjoint administratif contractuel pour effectuer les missions de recensement de la population suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 heures, à compter du 04 janvier 2027 au 28 février 2027.

DE RECRUTER cinq adjoints administratifs contractuels, à temps complets, du 04 janvier 2027 au 28 février 2027 en tant qu'agent recenseur dont la rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367, indice majoré 366 de l'échelle d'adjoint administratif.

101-080-213401438-20260827-DE 20261012-DE

DE PREVOIR La dépense correspondante au budget 2027 qui sera inscrite au chapitre primitif

TABLEAU D'ETAT DES PERSONNEL COMMUNAL TITULAIRE				
Grades et emplois	Catégorie	Emploi permanent à temps complet	Emploi permanent à temps non complet	Effectif pourvu
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Adjoint administratif	C	4		4
Adjoint	B	1		
Adjoint	A	2		1
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint technique territorial	C	4	1 (11/100) 1 (2/100)	3
Adjoint technique principal de 1 ^{re} classe	C	1		
FILIERE POLICE				
Agent d'entretien chef	C	1		1
TOTAL		12	2	9

Envoyé en préfecture le 02/09/2026

Reçu en préfecture le 02/09/2026

Publié le 02/09/2026

ID : 084-218401438-20260827-DE_2026_6_12-DE

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL AGENTS NON TITULAIRES			
Postes et emplois	Catégories	Emplois à temps complet	Emplois à temps partiel
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Rédacteur	B	CCO à 35h article 332-4 2°	1 CDI à 13h00 article 3-3 5° ^{ème} alinéa
Adjoint administratif	C		1 CDI à 21h00 article 3-3 5° ^{ème} alinéa
			1 CDD de 35h00 Article L. 332-23 1° du 04/01/2027 au 28/02/2027
			1 CDD de 35h00 Article L. 332-23 1° du 04/01/2027 au 28/02/2027
			1 CDD de 35h00 Article L. 332-23 1° du 04/01/2027 au 28/02/2027
			1 CDD de 35h00 Article L. 332-23 1° du 04/01/2027 au 28/02/2027
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique	C		1 CDD de 34h00 Article L. 332-4 6° du 01/09/2026 au 31/08/2029
			1 CDD de 34h00 Article L. 332-4 6° du 01/09/2026 au 31/08/2029
			1 CDD de 34h00 Article L. 332-4 6° du 01/09/2026 au 31/08/2029
			1 CDD de 27h00 Article L. 332-4 6° du 28/08/2026 au 28/08/2029
			1 CDD de 29h00 Article L. 332-4 6° du 01/09/2026 au 31/08/2029
FILIERE MEDICO-SOCIALE			
ATSEM	C	1 CDI de 29h00 Article L. 332-4 6°	
TOTAL		3	7

Dit que la présente délibération sera affichée au lieu habituel d'affichage des délibérations du Conseil municipal.
Dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme

La Maire,



La secrétaire,

Envoyé en préfecture le 02/09/2026

Reçu en préfecture le 02/09/2026

Publié le 02/09/2026

ID : 084-218401438-20260827-DE_2026_6_12-DE

Dominique PLANCHER

En application des articles R.421-1 et suivants du Code de la Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères -CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication par voie d'affichage et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérécours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr
Emis le 27/08/2026, transmis en sous-préfecture et
rendu exécutoire le 02/09/2026

LA MAIRE



Dominique PLANCHER